

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

Convocation du 01/07/2022



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 JUILLET 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le huit du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-La-Croix, dûment convoqué le 1er juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sylvain LELIEVRE, Maire.

PRESENTS : Sylvain LELIEVRE, Gérard VENEULT, Josette LEYMARIE, Mathieu FAVODON, Benoît BADUEL, Alain DESNIER, Georges HENRY, Christine ROCHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard VENEULT

ABSENT EXCUSE(S) : Anne Karine CHAPUT, Laurence MAFFRE, Séraphin THABARANT

POUVOIR(S) : Anne Karine CHAPUT donne pouvoir à Mathieu FAVODON, Laurence MAFFRE donne pouvoir à Christine ROCHE

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- ✓ Information sur les marchés passés par délégation
- ✓ Participation financière au Fonds Solidarité Logement
- ✓ Remboursement de frais
- ✓ Etat des dépenses – information sur les marchés signés et/ou réalisées dans le cadre de la délégation n°01 du conseil municipal au maire (délibération du 23 mai 2020)

Le maire informe le conseil municipal qu'il a signé conformément aux dispositions de la délibération du 23 mai 2020 :

- le devis n°022/036 émis par Loïc BOULAIS pour de la taille d'arbre pour un montant de 314,40 €TTC
 - un bon de commande à la société PYRAGRIC pour la fourniture d'un feu d'artifice pour un montant de 1 245 €TTC (dont la moitié à charge du foyer rural du Lac Roy)
 - le devis n°D-22090095 de Luc Leroy, géobiologue pour un montant de 2 997,50 €HT
- ✓ Le Maire informe que, conformément à la décision de principe prise en réunion du conseil municipal en date du 25 mai 2022, un arrêté a été pris en date du 1er juillet 2022 visant à éteindre l'éclairage public 7 jours sur 7 entre 23 heures et 7 heures à l'exception de la nuit du 15 au 16 août aux abords du prieuré.
 - ✓ Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des
 - * 25 avril 2022
 - * 3 mai 2022
 - * 25 mai 2022.En l'absence de remarques et oppositions, les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 25 avril 2022, 3 mai 2022 et 25 mai 2022 sont adoptés à l'unanimité.

--ooOoo--

DELIBERATION N° 08072022-01 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité Logement permet d'accompagner les familles les plus en difficultés, en accordant des aides à des ménages afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent, soit de s'y maintenir, concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Le financement du FSL hors territoire métropolitain est assuré par le Département et les contributeurs volontaires tels que les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale et les bailleurs sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de verser 0,20 € par habitant au titre du Fonds de Solidarité Logement, soit 72 euros
- **AUTORISE** le maire à signer l'accord de participation
- **CHARGE** le maire de mandater la somme ci-dessus

DELIBERATION N° 08072022-02 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Maire expose :

Pour des raisons pratiques, Sylvain LELIEVRE a été contraint d'avancer :

- La somme de 62,91 € TTC pour l'achat de verres à pieds à LA FOIRE FOUILLE (pour la salle polyvalente)
- La somme de 14,62 € TTC pour l'achat de carafes à LA FOIRE FOUILLE (pour la salle polyvalente)
- La somme de 80,41 € TTC pour l'achat de fournitures alimentaires à GAS MAELYA (pour le carnaval)
- La somme de 75,00 € TTC pour l'achat d'un certificat d'intempérie à METEO-FRANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de rembourser la somme de 232,94 € à Monsieur Sylvain LELIEVRE

QUESTIONS DIVERSES

Max Teneul a sollicité la commune pour organiser un relais cagette hebdomadaire avec plusieurs producteurs locaux. Le conseil souhaite que cette question soit prise en charge par le collectif de la Grange des Cantoux. Le maire leur transmettra la demande.

Les prochaines visites des villages et hameaux sont fixées à :

- Le 10 septembre pour LA VALLEE
- Le 8 octobre pour VALMORT
- Le 5 novembre pour L'ARBRE DE LA RONCE

La séance est levée à 20h00